

Retour des structures de bassins, membres de l'ANEB sur la V0 du Guide PTGE

Suite à la diffusion de la V0 du Guide PTGE, proposé lors du COPIL du 20 mai, l'ANEB transmet les points de vigilance des structures de bassins, largement impliquées dans ces dynamiques de PTGE, et plus largement acteurs incontournables de la gestion intégrée de la ressource en eau, sur plusieurs points structurants de l'élaboration et du portage d'un PTGE qui devraient être pris en compte et illustrer au travers du guide à venir.

Cette note accompagne le tableau synthétique des différentes remarques et suggestions apportées sur la V0 du guide.

De nombreuses structures de bassin ont souligné l'importance de l'animation territoriale et notamment sur l'étape de « Co-construction » qui est primordiale pour le montage et la conduite des projets et craignent à ce stade que la partie qui lui est dédiée dans le guide ne soit pas suffisamment développée pour le traduire.

Les membres de l'ANEB ont également soulevé la question des données existantes, notamment sur les prélèvements. En effet, dans le guide il est proposé que la question des données disponibles soit traitée grâce à un porté à connaissance de l'Etat. Or la connaissance fine des prélèvements nécessite un travail important de terrain, et indispensable en ce qui concerne les prélèvements domestiques, qui selon les bassins sont non négligeables.

La question du calendrier pose également question, notamment sur le plan financier, avec des temporalités différentes entre les plans de financement mais aussi sur le temps que nécessite la gestion des conflits sur certains territoires.

Certains bassins, non engagés pour le moment dans des démarches de PTGE, s'interrogent sur ce que peut représenter la mise en place de l'état des lieux, qui doit notamment tenir compte du changement climatique. Plusieurs questions ont ainsi été posées : quel est le niveau d'attente de l'Etat ? Quels paramètres doivent être pris en compte ? Est-ce que ce sont des scénarios couplés paramètres/usages ?

Certains territoires, engagés depuis plusieurs années dans des projets de gestion de la ressource (PGRE) se questionnent sur ce qu'implique le passage entre PGRE et PTGE, en termes d'investissement, de coût, d'études à fournir, et aimeraient avoir un retour d'expérience sur ce sujet.

Certains membres, lors de la mise en place de la démarche, se sont interrogés sur la structure « légitime » pour porter le PTGE : Il serait intéressant que le guide puisse apporter des éléments de réponse sur la question : Quelles compétences, y compris techniques, une structure doit-elle avoir pour être en capacité de porter au mieux une démarche de PTGE. Comment assure-t-on l'articulation entre la structure porteuse du PTGE et les structures spécialisées de bassin lorsqu'elles sont différentes (et avec la structure porteuse du SAGE, il peut parfois s'agir de 3 structures différentes ...).

L'ANEB reste mobilisée dans l'élaboration de ce guide et continuera à proposer les pistes d'amélioration de rédaction du guide, en apportant des retours d'expériences, de bonnes pratiques, mais aussi en portant la voix et les besoins de bassins impliqués dans la gestion intégrée de la ressource en eau.